Envoyé en préfecture le 20/10/2025
Reçu en préfecture le 20/10/2025
Publié le 20/10/2025
ID : 064-200087492-20251014-26_2025-DE

Séance du Comité Syndical du SMEP de la région de Jurançon du 14 octobre 2025

Le 14 octobre 2025, à 18 heures 00, le Comité du Syndicat Mixte de l'Eau Potable de la région de Jurançon s'est réuni dans les locaux du SMEP à Jurançon, sur convocation de Monsieur le Président, publiée le 7 octobre 2025 et transmise par voie électronique le 7 octobre 2025, et sous la présidence de ce dernier.

PRESENTS : M. BERNOS Michel, M. PATRIARCHE Nicolas, M. DUDRET Victor, M. POURTAU Xavier, M. RHAUT Jean-Christophe, M. DAVANTES Jean-Charles, M. NAHON André, M. FAUX Jean-Pierre, M. MAZODIER Frédérick, M. MAUBOULES Patrick, M. MORLAS Claude, Mme BELAYGUE Dominique, M. GAUZERE Guy, M. DAROQUE Jean-Baptiste, M. LASSALLE Philippe, M. POILLION Jean, M. MALO Serge, M. BERTRANINE-CHANQUET Serge, Mme HORROD Vanessa, M. BÉGUÉ Gérard, Mme HOURCADE-MEDEBIELLE Véronique, M. LABAT Léopold, Mme JOUANINE Marie-Hélène, M. RANGOTTE Pierre.

ABSENTS EXCUSES : M. MORA Pascal, Mme MARQUE Christine, M. URBAN Jean-Claude, M. CAPERET Alain, M. CABANNE Pascal, Mme DAUGAS Sylvie, M. CARRIQUIRY Gérard (représenté par M. MORLAS Claude, délégué suppléant), M. ROTH Patrick (représenté par M. DAROQUE Jean-Baptiste, délégué suppléant), M. CLAVERIE Didier, M. SOUDAR Denis, M. GERMAIN Eric (représenté par Mme HORROD Vanessa, déléguée suppléante), M. PEDEFLOUS Roger, M. VERMESSE Bruno, M. BURON Patrick, M. DUMAS François.

ABSENTS MAIS AYANT DONNÉ POUVOIR : M. PARIS Gérard a donné pouvoir à M. MALO Serge, M. BERNIARD Claude a donné procuration à M. BERNOS Michel, M. LACRABERE Francis a donné procuration à M. LABAT Léopold.

Secrétaire de séance : M. MALO Serge

Délibération n° 26-2025 – Contrat « Re-sources » du PAT 4 de Gave de Pau 2026-2030

Rapporteur : Monsieur Jean-Christophe RHAUT

Les contrats territoriaux Re-Sources sont portés par les structures détenant la compétence eau potable. Ils définissent des actions basées sur le volontariat des collectivités et des autres acteurs, notamment les exploitants agricoles, dans une aire d'alimentation de captage d'eau potable. L'objectif de ces contrats vise à enrayer les processus de dégradation des milieux et à retrouver une ressource de qualité.

Le Rapporteur rappelle que par délibération n°20-2025 en date du 2 juillet 2025, le Comité syndical a délibéré en faveur d'une nouvelle convention de partenariat entre les cinq collectivités porteuses du Plan d'Actions Territorial n°4 et du transfert de son portage au Syndicat Mixte d'Eau et d'Assainissement Gave et Baïse pour la période 2026-2030.

Il précise que ce Plan d'Actions Territorial n°4, qui s'inscrit dans le cadre du programme régional Re-sources formalisé par la convention régionale 2023-2028, se traduit par la conclusion d'un nouveau contrat Re-sources 2026-2030.

Ce nouveau contrat Re-sources permet de poursuivre l'opération de reconquête de la qualité de la ressource en eau potable sur la nappe alluviale du Gave de Pau, engagé depuis 2008. Ce contrat vient compléter et encadrer l'ensemble des actions financées par l'Agence de l'Eau Adour Garonne et la Région Nouvelle-aquitaine sur le territoire parmi lesquelles on peut citer les journées techniques, l'accompagnement individuel, la mise en place d'expérimentations, l'acquisition foncière en zone sensible, les actions en faveur de l'agriculture biologique, l'appui aux filières, le développement des circuits courts, ….

Le Rapporteur rappelle que ce programme a été bâti en collaboration avec les partenaires institutionnels et financiers suivants : l'Etat, l'Agence de l'Eau Adour Garonne, la Région Nouvelle-Aquitaine, le Département des Pyrénées-Atlantiques, la DDTM, l'ARS, la Chambre d'Agriculture, le

Envoyé en préfecture le 20/10/2025
Reçu en préfecture le 20/10/2025
Publié le
ID : 064-200087492-20251014-26_2025-DE

Syndicat Mixte du Bassin du Gave de Pau, la Fédération des CUMA Béarn, Landes et Pays-Basque, Euralis et la SCIC Ader.

Le plan de financement prévisionnel synthétique du programme d'actions 2026-2030 est le suivant :

CONTRAT TERRITORIAL 2026 – 2030				PLAN DE FINANCEMENT																	
				Coût						Financeurs et taux de financement											
Enjeux	Code action	Intitulé action	Maitre d'ouvrage	A1	A2	A3	A4	A5	TOTAL 5 ans	Agence de l'Eau		Conseil Régional		Conseil Général		Autofinancement		OPA		Autres	
Coordination, Animation, Suivi, Evaluation, Communication	A0-animatr	Coordonner et Animer le contrat Re-Sources	PATGP	67 000 €	67 000 €	67 000 €	67 000 €	67 000 €	335 000 €	70%	234 500 €	10%	33 500 €	0%	0 €	20%	67 000 €	0%	0 €	0%	0 €
	A0-animagri	Coordonner et Animer les actions agricoles	PATGP	67 000 €	67 000 €	67 000 €	67 000 €	67 000 €	335 000 €	70%	234 500 €	10%	33 500 €	0%	0 €	20%	67 000 €	0%	0 €	0%	0 €
	A0-admin	Gestion administrative du contrat Re-Sources	PATGP	18 000 €	18 000 €	18 000 €	18 000 €	18 000 €	90 000 €	70%	63 000 €	0%	0 €	0%	0 €	30%	27 000 €	0%	0 €	0%	0 €
	A0-com	Mettre en œuvre un plan de communication autour de la démarche Re-Sources	PATGP	6 000 €	2 500 €	2 500 €	2 500 €	4 000 €	17 500 €	50%	8 750 €	10%	1 750 €	0%	0 €	40%	7 000 €	0%	0 €	0%	0 €
Procédure réglementaire	A1-ZSCE	Appui à la mise en œuvre des démarches ZSCE	SMEP-CAPBP ; SMEATC ; SMEAGB	45 000 €	45 000 €	45 000 €	65 000 €	45 000 €	245 000 €	0 à 50%	22 500 €	0 à 10%	2 000 €	0%	0 €	40 à 100%	208 000 €	0 à 50%	12 500 €	0%	0 €
Animation foncière	A2-foncier AAC	Animation foncière dans les AAC	SMEPJ ; SMEAGB ; SMEATC	140 000 €	140 000 €	140 000 €	140 000 €	140 000 €	700 000 €	73%	510 020 €	7%	49 980 €	0%	0 €	20%	140 000 €	0%	0 €	0%	0 €
	A2-res foncier	Animation foncière en dehors des AAC (échange)	SMEPJ ; SMEAGB ; SMEATC	70 000 €	70 000 €	70 000 €	70 000 €	70 000 €	350 000 €	73%	255 010 €	7%	24 990 €	0%	0 €	20%	70 000 €	0%	0 €	0%	0 €
Accompagnement des agriculteurs	A3-solidagri	Accompagnement individuel des agriculteurs des AAC	PATGP	5 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	5 000 €	50%	2 500 €	10%	500 €	0%	0 €	40%	2 000 €	0%	0 €	0%	0 €
	A3-Maec	Mise en œuvre des MAEC	PATGP	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	25 000 €	50%	12 500 €	10%	2 500 €	0%	0 €	40%	10 000 €	0%	0 €	0%	0 €
	A3-PSE	Mise en œuvre des PSE	PATGP	10 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	10 000 €	50%	5 000 €	10%	1 000 €	0%	0 €	40%	4 000 €	0%	0 €	0%	0 €
	A3-transmi	Accompagner la transmission d'exploitations dans les AAC et l'installation d'éleveurs	PATGP, ADER, CA64, Pays de Bearn	8 000 €	3 000 €	8 000 €	3 000 €	3 000 €	25 000 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	20%	5 000 €	30%	7 500 €	50%	12 500 €
	A3-expé	Accompagner la réduction de l'usage de pesticides par l'expérimentation de nouvelles p	PATGP	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	50 000 €	50%	25 000 €	10%	5 000 €	0%	0 €	40%	20 000 €	0%	0 €	0%	0 €
Développement Territorial	A4-fil-fourrag	Développer une stratégie de production fourragère de qualité et travailler à la structura	PATGP	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	50 000 €	50%	25 000 €	10%	5 000 €	0%	0 €	20%	10 000 €	20%	10 000 €	0%	0 €
	A4-fil-miscant	Développer la filière miscanthus dans les AAC dans le cadre de filières locales	PATGP, EURALIS	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	50 000 €	50%	25 000 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	50%	25 000 €	0%	0 €
	A4-BN	Développer les autres cultures Bas Niveau d'Intrants	PATGP	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	25 000 €	50%	12 500 €	10%	2 500 €	0%	0 €	40%	10 000 €	0%	0 €	0%	0 €
	A4-int'conso	Intégrer et informer les consommateurs d'eau potable dans la démarche Re-Sources	PATGP, collectivités	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	5 000 €	0%	0 €	10%	500 €	0%	0 €	100%	5 000 €	0%	0 €	0%	0 €
	A4-biodiv	Intégrer les enjeux de biodiversité dans les AAC	Collectivités ou opérateurs de compensation	5 000 €	10 000 €	5 000 €	10 000 €	5 000 €	35 000 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	20%	7 000 €	0%	0 €	80%	28 000 €
Amélioration des connaissances	A5-res-qualit	Mettre en œuvre le réseau de suivi qualité	PATGP	60 000 €	60 000 €	60 000 €	60 000 €	60 000 €	300 000 €	80%	240 000 €	0%	0 €	0%	0 €	20%	60 000 €	0%	0 €	0%	0 €
	A5-recherche	Participer aux projets de recherche liés au contrat Re-Sources	UPPA, INRA, SORBONNE...	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €
	A5-Charte	Participer activement à la charte de gestion de la ressource en eau préalable au SAGE	SMBGP, collectivités	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €
	A5-changclim	Intégrer les effets du changement climatique dans l'exploitation de la ressource en eau	PATGP	6 000 €	6 000 €	10 000 €	6 000 €	10 000 €	38 000 €	0 à 50%	15 000 €	0 à 10%	3 000 €	0%	0 €	0 à 40%	12 000 €	0%	0 €	0 à 100%	8 000 €
TOTAL				548 000 €	529 500 €	533 500 €	549 500 €	530 000 €	2 690 500 €	1 690 780 €		165 720 €		0 €		731 000 €		55 000 €		48 500 €	

Après en avoir entendu Monsieur le Rapporteur dans ses explications, le Comité syndical,

APPROUVE le contrat « Re-sources » pour la période 2026-2030 ;

APPROUVE le plan de financement prévisionnel synthétique du programme d'actions ;

PRÉCISE que les crédits seront prévus au budget ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer le contrat « Re-sources » 2026-2030 ainsi que toutes pièces administratives y afférentes.

Au moment du vote de la délibération :

En exercice : 39 Nombre de présents : 24 Pouvoirs : 3 Nombre de votants : 27

Vote – Pour : 27 / Contre : 0 / Abstention : 0

Fait à JURANÇON et délibéré, les jours, mois et an que dessus,
Pour extrait certifié conforme.

Signature du Président :
Michel BERNOS

Signature du secrétaire de séance :
Serge MALO